



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°830) DE MISE A
DISPOSITION, LES SALLES SOSTENUTO ET
COUPERIN A L'ASSOCIATION «
CORRESPONDANCES ET MUSIQUE» A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-385
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 31 quai Jayr, 69009 Lyon, représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, d'organiser des auditions de recrutement d'un ensemble professionnel, le 17 octobre 2022 de 10h00 à 17h00 dans les salles Sostenuto et Couperin ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 31 quai Jayr, 69009 Lyon, représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, une convention de location de salle, pour un montant de 73,50 € TTC (soixante-treize euros et cinquante centimes) pour les frais de location, afin d'organiser des auditions de recrutement d'un ensemble professionnel, le 17 octobre 2022 de 10h00 à 17h00 dans les salles Sostenuto et Couperin ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221019-lmc1H10039H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/10/2022 Date de Publication : 19/10/2022
--